

Rapport n°7

Attribuzione di sovvenzione à l'associ sculari per u 2025

Attribution de subventions aux associations scolaires pour l'année 2025

Dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire.

Il a déjà été accordé par délibération en date du 6 février 2025, des subventions aux coopératives scolaires pour un montant de 36 330 €.

Il est maintenant proposé au conseil municipal d'examiner les demandes de subventions émanant des associations intervenant sur le temps scolaire.

La somme proposée, après examen des dossiers, s'élève à 15 600 € et est répartie comme suit :

Associations	Intitulé du projet	Subventions accordées en 2024	Subventions accordées en 2025
Lega corsa di scacchi	Apprentissage des échecs dans les écoles de Bastia	13 000€	13 000€
Art'mouv	Projet en milieu scolaire « Autour de Plateforme Danse/ MARCHE ET REVE »	2 000€	Pas de demande
Arte Mare	Histoire en mai Festival du livre d'histoire et de fiction historique	1 000€	1 000€
USEP	ULISEPIADES	1 680€	1 600€
TOTAL		17 680€	15 600 €

L'enveloppe budgétaire votée au budget primitif 2025 au compte 65748, prévoit une somme totale pour ces actions de 53 000 €.

En conséquence, il est proposé :

- D'examiner les demandes de subvention figurant dans le tableau ci-dessus.
- D'approuver les montants de subvention proposés.
- De préciser que la dépense sera inscrite au BP 2025, compte 65748.

SYNTHESE

Une enveloppe de 15 600 € est proposée pour financer les projets pédagogiques portés par des associations intervenant sur le temps scolaire, dont la Ligue Corse d'échecs et le festival Arte Mare. Ces montants viennent compléter les aides déjà versées aux coopératives scolaires.